

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

N°42-2011

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROUILLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAÛZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGULHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAÛZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEEVERS Cornélia), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDE : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Chemins de randonnée, convention avec la commune de Lelin-Lapujolle

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bas-Armagnac a mis en œuvre un chemin de randonnée labellisé « PR » par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, sur la commune de SAINT-GRIEDE.

Il indique que l'itinéraire de randonnée élaboré emprunte une partie de la forêt communale de Lelin-Lapujolle membre de la communauté de communes voisine des Monts et Vallées de l'Adour.

Dans le cadre de sa compétence en matière de chemin de randonnée, la Communauté de Communes du Bas-Armagnac assure le balisage et l'entretien des chemins de randonnée dont elle a la charge.

En conséquence, Monsieur le Président propose qu'une convention soit signée avec la commune de Lelin-Lapujolle, ayant pour objet :

- de formaliser la prise en charge des frais d'entretien de la portion d'itinéraire du « PR de Saint-Griède » qui se situe sur la commune de Lelin-Lapujolle, par la Communauté de Communes du Bas-Armagnac ;
- d'arrêter les modalités de mise en œuvre de l'entretien du chemin de randonnée situé sur la commune de Lelin-Lapujolle,
- et de fixer les obligations de chacun des signataires.

Un projet de convention est proposé à l'assemblée.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge de la portion de chemin de randonnée dénommé « PR de Saint-Griède » sur la commune de Lelin-Lapujolle et le projet de convention proposé ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

TELETRANSMIS LE

28 SEP. 2011

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré le 28 septembre 2011,
Le Président,

Pierre GUICHANNE

